



## FICHE ADMINISTRATIVE FAMILLE

	Père	Mère
<b>Nom et prénom</b>		
<b>Adresse</b>		
<b>Téléphone domicile</b>		
<b>Téléphone portable</b>		
<b>Nationalité</b>		
<b>Adresse mail</b>		
<b>Profession</b>		
<b>Nom et adresse de l'employeur</b>		
<b>Téléphone professionnel</b> <i>(afin de vous joindre en cas d'urgence)</i>		

**Situation familiale**

Marié(e)       Veuf(ve)       Divorcé(e)/séparé(e) depuis le .....  
 Pacsé(e)       en union libre, nom du conjoint : .....  
 Célibataire       Famille d'accueil : nombre d'enfants.....

**Assurance Maladie**

Nom et adresse .....

Numéro de Sécurité Sociale .....

**C.A.F.**

Adresse.....

Numéro allocataire.....

Parent bénéficiaire des allocations :       père       mère

**Mutuelle**

Nom et adresse .....

Numéro d'adhérent .....

**Assurance enfant**

Nom et adresse .....

Numéro de contrat .....

**Banque**

Nom et adresse .....

### Personnes à contacter en cas d'urgence

Nom et prénom	Téléphone	Qualité

## Enfant(s) à charge au foyer

Nom et prénom	Date de naissance

### Structures fréquentées :

- Le Petit Navire  
 Accueil Brossolette :       Garderie du Matin       Garderie du Soir       Accueil du mercredi  
 Restauration scolaire N. Bréart  
 Restauration scolaire LDM/GS

### Prélèvement automatique :

La Ville du Tréport vous propose de régler vos factures par prélèvement automatique. Si vous êtes intéressés, merci de remplir une autorisation de prélèvement auprès des Services à la population en mairie du Tréport. Merci de vous munir d'un relevé d'identité bancaire ou postal.

### CADRE RÉSERVÉ AUX SERVICES À LA POPULATION

#### Documents fournis :

- Taxe d'habitation 20..  
 Avis d'imposition 20..  
 Avis de jugement  
 Livret de famille  
 Attestation sécurité sociale  
 Carte mutuelle  
 Carte C.A.F  
 Attestation responsabilité civile (type MAE)  
 Certificat médical d'allergie pour :       Allergie à caractère faible       Allergie à caractère grave

Date : .....

Signature(s)

Cette inscription est essentiellement administrative, tout dossier incomplet ne sera pas accepté. Elle est nécessaire mais ne vous décharge pas néanmoins d'inscrire vos enfants auprès des directeurs de structures. En cas de changement de situation, merci de prévenir les Services à la population par téléphone (☎ 02.35.50.55.21 - [servicepopulation@ville-le-treport.fr](mailto:servicepopulation@ville-le-treport.fr))

« Conformément aux obligations du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), les informations recueillies à l'occasion de nos échanges font l'objet d'un traitement informatique visant à permettre à la Ville du Tréport l'instruction de votre dossier ou le traitement de votre demande. Vos données sont destinées à nos services, et au besoin, sauf opposition de votre part, à nos collaborateurs et/ou partenaires, afin de vous apporter une réponse plus appropriée. Elles seront conservées le délai nécessaire au traitement de votre demande et au plus tard jusqu'à 3 ans à compter de notre dernier contact. Vous disposez d'un droit d'accès, d'interrogation, et de rectification qui vous permet, le cas échéant, de faire rectifier, compléter, mettre à jour, verrouiller ou effacer les données personnelles vous concernant qui sont inexactes, incomplètes, équivoques, périmées ou dont la collecte, l'utilisation, la communication ou la conservation est interdite. L'ensemble de ces droits s'exerce auprès de M. le Maire par courrier accompagné d'une copie d'un titre d'identité comportant une signature à adresser en Mairie du Tréport, CS 70001, 76470 LE TRÉPORT ou son Délégué de la Protection des Données à l'adresse suivante [dpo@villes-soeurs.fr](mailto:dpo@villes-soeurs.fr) ».